



16ème législature

Question N° : 16152	De M. Nicolas Sansu (Gauche démocrate et républicaine - NUPES - Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Ouverture de postes PADHUE en chirurgie dentaire	Analyse > Ouverture de postes PADHUE en chirurgie dentaire.
Question publiée au JO le : 12/03/2024 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Sansu appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'ouverture des décrets de recrutement dans le domaine de la chirurgie dentaire. Le manque d'effectif croissant dans la chirurgie dentaire est une réalité incontestable et cette spécialité fait défaut dans de nombreux territoires. Les praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE) en particulier font face à une complexité administrative d'un autre âge. Ils portent un système de soins où ils sont indispensables avec des statuts disparates. Chaque année, des décrets ministériels peuvent être pris afin d'ouvrir des postes de recrutement permettant à des professionnels à diplôme hors Union européenne de postuler auprès du Centre national de gestion (CNG). Aucun décret n'a été pris en 2023, alors même que les délais d'obtention de rendez-vous chez ces spécialistes peuvent atteindre plusieurs mois. Il est impossible pour des praticiens diplômés d'exercer leur spécialité du fait de l'obtention dudit diplôme en dehors des frontières de l'Union européenne. Le besoin est pourtant réel et grandit à mesure que la désertification médicale progresse. L'ouverture de postes *via* décret ministériel est donc un enjeu essentiel. Au vu de ces éléments, il l'interroge sur l'ouverture de postes à destination des chirurgiens-dentistes diplômés hors Union européenne.